

## COMpte RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION - 01/2026

### Réunion du lundi 12 janvier 2026 à Saint Martin de Queyrières et en visio conférence

Membres du comité présents :

#### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Michel MOURONT	Présent	Claudine CHRETIEN	Présente en visio
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent	Pierre LEROY	Excusé
Christian BLANC	Absent	Sylvain DAO LENA	Absent
Marcel CHAUD	Présent	Gaëlle MOREAU	Excusée
Eric PEYTHIEU	Absent	Emeric SALLE	Absent
Guillaume DEJY	Présent	Charles LACROIX	Présent
Jacques PONS	Excusé	Serge GIORDANO	Présent
Antoine DIEUDONNE	Présent	Vincent BONNARDEL	Excusé
François PHILIP	Absent	Eric LIONS	Absent
Hervé BUISSON	Absent	Nicolas BUSCA	Absent

Publics 5 / 10 voix délibérantes

#### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Jacques DEMOULIN	Présent	Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Jean Loup CARTIER	Présent en visio	Myriam JAMAL	Excusée
Claude DESCOMBES	Présent en visio	Mélanie BRODEUR	Excusée
Joël PRUVOT	Présent	Raphaëlle MARTOIA	Excusée
Miren KERBRAT	Présente	Philippe WORMS	Excusé
Philippe MICHELON	Excusé	Aurélie FRILET	Présente en visio
Yves GOÏC	Absent	Roland QUEINEC	Excusé
Jordan DEFAY	Excusé	Samuel LAVERGNE	Excusé
Lisa BIENVENU	Absente	Jérôme MOUGNOZ	Absent
Marjolaine BERT	Excusée	Sylvain EYMARD	Présent
Paul FAUGERAS	Absent	Sébastien FRANCOIS-ENIMIE	Excusé

Privés 7 / 11 voix délibérantes

#### Participant à la réunion :

Caroline MACLE et Margaux HEBERT du GAL Pays du Grand Briançonnais et Daphné KHALIFA, Directrice du PETR.

Elisabeth CHABOT, Cheffe de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

#### Personnes invitées excusées :

Chantal EYMOUD, Conseillère régionale et Renaud MUSELIER pour l'Autorité de Gestion.

### **Vérification des règles de quorum :**

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 21 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente en début de séance et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

*Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 11*

*Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 12*

*Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 6*

*Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7*

*Une feuille de présence et de droit à l'image et au son, ainsi que la déclaration de situation ou non en conflit d'intérêt en version papier et en ligne, sont signées par les membres présents. Un livret du membre du comité de programmation est mis à disposition de chaque membre votant.*

En date du 12 janvier 2026, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle du conseil de la Mairie de Saint Martin de Queyrières. Monsieur Michel MOURONT, Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h00.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

---

### **ORDRE DU JOUR :**

**1/ Sélection des huit dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable en mars 2025 et programmation du FEADER.**

**2/ Programmation du dossier Animation LEADER Mesure 77.05C Année 2025.**

**3/ Ouverture d'appels à projets.**

**4/ Informations diverses, communication et calendrier.**

---

### **PREAMBULE**

Le Président du GAL introduit la séance en remerciant les membres présents.

Il accueille la nouvelle gestionnaire LEADER, Margaux HEBERT, qui a pris son poste le 05 janvier.

Une modification de la composition du comité de programmation est notifiée : Monsieur Emeric SALLE remplace Richard NUSSBAUM, en tant que membre public suppléant de Monsieur Éric PEYTHIEU et représentant la Communauté de communes du Briançonnais.



## 1/ SELECTION DES HUIT DOSSIERS AYANT REÇU UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE EN MARS 2025 ET PROGRAMMATION DU FEADER.

Lors du comité du 10 mars 2025, 11 projets ont été présentés pour avis d'opportunité, le comité a rendu :

- 1 avis défavorable
- 7 avis favorables -> mais 1 dossier n'a pas été déposé
- 3 avis favorables sous réserves -> levée des réserves pour 2 projets et 1 abandon de projet.

Soit 8 porteurs de projet ont procédé au dépôt de leur dossier de demande de subvention ; ces derniers ont été instruits et présentés en comité des cofinanceurs.

Les dossiers retenus ont été présentés en commission régionale du 12 décembre 2025.

Les dossiers suivants sont soumis au vote pour sélection et programmation du FEADER.

FICHE ACTION	NOM PORTEUR	TITRE PROJET	NOTE POUR SÉLECTIONNER	MONTANT FEADER À PROGRAMMER
FA1	Association La Fabrique à Liens d'Artemisia	Animation du collectif et définition du projet de locaux communs multi-activités et multi-structures en Vallouise	110/200	12 728,60 €
FA1	Association Le Comptoir des Assos	Rés'haut	110/200	21 092,60 €
FA2	Association MusiQueyras	Là où je me tiens - Création collective dans le Queyras	60/200	23 872,47 €
FA2	Association EKO!	LOW-TECH ALITITUDE	145/200	48 000,00 €
FA2	Association Environnement et Solidarité	LOW-TECH ALITITUDE	150/200	36 015,40 €
FA2	Association Environnement et Solidarité	Le Don au Cœur du Réemploi - Une Solution Durable pour le Grand Briançonnais	165/200	30 510,95 €
FA3	Association Atelier Cyclonique	Développer la culture de la mobilité à vélo dans le Grand Briançonnais : un vecteur fédérateur sur le territoire	120/200	43 335,72 €
FA3	SAS Une Petite Histoire	Création d'une librairie, salon de thé et lieu de rencontre à Aiguilles en Queyras	100/200	18 532,98 €

Le détail des notes et des plans de financement sont présentés pour chaque dossier.



**Animation du collectif et définition du projet de locaux communs multi-activités et multi-structures en Vallouise**

*Association La Fabrique à Liens d'Artemisia*

**FICHE ACTION 1**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 110/200, il est classé au 1er rang ex aequo dans son lot.

La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DEFENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
	Frais salariaux (coût horaire 24,70 €)	14 070,00	16 573,70 €	<b>16 573,70 €</b>
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	2 111,00 €	2 486,06 €	<b>2 486,06 €</b>
	Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	704,00 €	828,69 €	<b>828,69 €</b>
	Formation	1 200,00 €	0 €	<b>0 €</b>
	<b>Total (TTC)</b>	<b>18 085,00 €</b>	<b>19 888,44 €</b>	<b>19 888,44 €</b>

  

FINANCIERS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	<b>12 728,60 €</b>	64 %
Région CPN	3 182,15€	16 %
Département	-	- %
Autre collectivité (préciser) :	-	- %
Autofinancement	3 977,69 €	20 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>19 888,44 €</b>	100 %

Le Président met au vote le dossier pour sélection et programmation du FEADER.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	0
<b>Nombre de voix exprimées</b>	12
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	12

**Décision du comité de programmation :**

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 12 728,60 € de FEADER**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025. Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 110/200, il est classé au 1er rang ex aequo dans son lot. La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
<b>Frais salariaux (coût horaire 24,70 €)</b>	22 057 €	25 441,00 €	<b>25 441,00 €</b>
<b>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</b>	3 309 €	3 816,15 €	<b>3 816,15 €</b>
<b>Frais de déplacement (5% des frais salariaux)</b>	1 103 €	1 272,05 €	<b>1 272,05 €</b>
<b>Équipement et matériel</b>	200 €	196,20 €	<b>196,20 €</b>
<b>Prestations de services</b>	6 700 €	6 939,96 €	<b>6 939,96 €</b>
<b>Communication</b>	1 200 €	0 €	<b>0 €</b>
<b>Total (TTC)</b>	<b>34 569 €</b>	<b>37 665,36 €</b>	<b>37 665,36 €</b>

  

FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
<b>FEADER</b>	<b>21 092,60 €</b>	56 %
Région CPN	5 273,15 €	14 %
Département	-	- %
Autre Collectivité (Préciser) :	-	- %
<b>Autofinancement</b>	<b>11 299,61 €</b>	30 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>37 665,36 €</b>	100 %

Le Président met au vote le dossier pour sélection et programmation du FEADER.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	1
<b>Nombre de voix exprimées</b>	11
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	11

#### Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 21 092,60 € de FEADER**



Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 60/200, il est classé au 4ème rang dans son lot. La note minimale de 100/200 n'est pas atteinte et aucun cofinancement n'a été accordé.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
Frais salariaux (cout horaire 24,70 €)	4 940 €	6 965,40 €	6 965,40 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	741 €	1 044,81 €	1 044,81 €
Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	247 €	348,27 €	348,27 €
Prestations de services et locations	29 898 €	28 942,26 €	28 942,26 €
Communication	100 €	0 €	0 €
<b>Total (HT)</b>	<b>35 926 €</b>	<b>37 300,74 €</b>	<b>37 300,74 €</b>

FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	23 872,47 €	64 %
CPN	5 968,12 €	16 %
Autofinancement	7 460,15 €	20 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>37 300,74 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président met au vote le dossier pour sélection.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	0
<b>Nombre de voix exprimées</b>	12
<b>Avis défavorable</b>	12
<b>Avis favorable</b>	0

Décision du comité de programmation :

**Vote avis défavorable pour sélection**

**Note minimale non atteinte et absence de cofinancement**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 145/200, il est classé au 3ème rang dans son lot. La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
Frais salariaux (coût horaire 24,70 €)	59 478 €	60 342,10 €	60 233,14 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	8 922 €	9 051,32 €	9 034,97 €
Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	2 974 €	3 017,11 €	3 011,66 €
Équipement et matériel	1 150 €	1 346,37 €	1 343,94 €
Prestations de services	27 440 €	26 424,00 €	26 376,29 €
<b>Total (TTC)</b>	<b>99 963 €</b>	<b>100 180,89 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

  

FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	48 000 €	48 %
Région CPN	12 000 €	12 %
Région Top-Up	20 000 €	20 %
Département	-	- %
Autre collectivité (préciser) :	-	- %
Autofinancement	20 000 €	20 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	3
<b>Nombre de voix exprimées</b>	9
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	9

#### Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 48 000 € de FEADER**

## LOW-TECH A(L)TITUDE

Association Environnement et Solidarité

FICHE ACTION 2

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 150/200, il est classé au 2ème rang dans son lot. La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
Frais salariaux (coût horaire 24,70 €)	48 671 €	48 671,35 €	48 671,35 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	7 301 €	7 300,70 €	7 300,70 €
Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	2 434 €	2 433,57 €	2 433,57 €
Équipement et matériel	0 €	1 136,90 €	1 136,90 €
Prestations de services	9 878 €	13 277,88 €	13 277,88 €
Communication	950 €	2 211,68 €	2 211,68 €
<b>Total (TTC)</b>	<b>69 234 €</b>	<b>75 032,08 €</b>	<b>75 032,08 €</b>

  

FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	36 015,40 €	48 %
Région CPN	9 003,85 €	12 %
Région Top-Up	15 006,42 €	20 %
Département	-	- %
Autre collectivité (préciser)	-	- %
Autofinancement	15 006,41 €	20 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>75 032,08 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	2
<b>Nombre de voix exprimées</b>	10
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	10

### Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 36 015,40 € de FEADER**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 165/200, il est classé au 1er rang dans son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
<b>DÉPENSES DU PROJET</b>			
Frais salariaux (cout horaire 24,70 €)	29 837,60 €	34 086,00 €	34 086,00 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	4 475,64 €	5 112,90 €	5 112,90 €
Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	1 491,88 €	1 704,30 €	1 704,30 €
Équipement et matériel	5 760,00 €	8 575,33 €	8 575,33 €
Prestations de services	15 004,00 €	10 452,00 €	10 452,00 €
Communication	4 120,00 €	3 633,95 €	3 633,95 €
<b>Total (TTC)</b>	<b>60 689,12 €</b>	<b>63 564,48 €</b>	<b>63 564,48 €</b>
<b>FINANCEMENTS</b>			
FEADER	30 510,95 €		48 %
Région CPN	7 627,74 €		12 %
Région Top-Up	12 712,90 €		20 %
Département	-		- %
Autre collectivité (préciser) :	-		- %
Autofinancement	12 712,93 €		20 %
<b>Total (TTC)</b>	<b>63 564,48 €</b>		<b>100 %</b>

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	2
<b>Nombre de voix exprimées</b>	10
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	10

#### Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 30 510,95 € de FEADER**

**Développer la culture de la mobilité à vélo dans le Grand Briançonnais : Un vecteur fédérateur sur le territoire**

**FICHE ACTION 3**

**Association Atelier Cyclonique**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 120/200, il est classé au 1er rang dans son lot. La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DÉPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
	Frais salariaux (coût horaire 24,70 €)	76 251,86 €	76 251,86 €	76 251,86 €
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	11 437,78 €	11 437,78 €	11 437,78 €
	Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	3 812,59 €	3 812,59 €	3 812,59 €
	Équipement, matériel	2 865,00 €	678,95 €	678,95 €
	Prestation de services	4 000,00 €	5 645,00 €	5 645,00 €
	Communication	1 500,00 €	1 670,41 €	1 670,41 €
	<b>Total (TTC)</b>	<b>99 867,23 €</b>	<b>99 496,60 €</b>	<b>99 496,60 €</b>
	Proratisation zone urbaine exclue (Population territoire du projet - Pop zone exclue) / Pop territoire du projet x 100	Calcul $(35 279 - 3 267) / 35 279 \times 100$	Taux 90,74 %	Assiette éligible <b>90 282,75 €</b>
FINANCIEMENTS	FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION	
	FEADER	43 335,72 €	48 %	
	Région CPN	10 833,93 €	12 %	
	Région Top-Up	18 056,55 €	20 %	
	Autofinancement	18 056,55 €	20 %	
	<b>Total (TTC)</b>	<b>90 282,75 €</b>	100 %	

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	1
<b>Nombre de voix exprimées</b>	11
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 43 335,72 € de FEADER**



Création d'une librairie, salon de thé et lieu de rencontre à Aiguilles en Queyras

SAS *Une petite histoire*

FICHE ACTION 3

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 10 mars 2025.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 100/200, il est classé au 2ème rang dans son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 12/12/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DEPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
	Aménagement et travaux	13 000 €	11 583,21 €	11 583,21 €
	Équipement et matériel	8 500 €	14 662,07 €	14 662,07 €
	Prestations de services	4 500 €	1 312,50 €	1 312,50 €
	Communication	1 000 €	1 400,00 €	1 400,00 €
	<b>Total (HT)</b>	<b>27 000 €</b>	<b>28 957,78 €</b>	<b>28 957,78 €</b>

  

FINANCEMENTS	FINANCIERS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION
	FEADER	18 532,98 €	64 %
	Région CPH	4 633,24 €	16 %
	Région Top-Up	-	- %
	Département	-	- %
	Autre collectivité (préciser) :	-	- %
	Autofinancement	5 791,56 €	20 %
	<b>Total (HT)</b>	<b>28 957,78 €</b>	<b>100 %</b>

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

<b>Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt</b>	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
<b>Conflit d'intérêt</b>	0
<b>Nombre de voix exprimées</b>	12
<b>Avis défavorable</b>	0
<b>Avis favorable</b>	12

Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour sélection et programmation de 18 532,98 € de FEADER**



## 2/ PROGRAMMATION DU DOSSIER ANIMATION LEADER MESURE 77.05C ANNEE 2025

Les missions et les frais de fonctionnement de l'équipe technique du GAL pour l'année 2025 sont présentés.

L'équipe est composée :

- D'une cheffe de projet en charge de la mise en place du programme et de son suivi, de l'accompagnement des porteurs de projet,
- D'une gestionnaire présente de janvier à juin en charge de l'instruction des dossiers et de la mise en place des outils d'instruction et de gestion pour le programme 2023-2027 et du paiement des derniers dossiers pour le programme 2014-2022,
- D'une chargée de mission présente d'octobre à décembre qui a dédié un mi-temps à la création des supports de communication
- Et appuyée par l'assistante des pôles et de la directrice.

En 2025, on compte :

- 2 comités de programmation
- 11 projets présentés en opportunité
- 8 dossiers présentés pour sélection et programmation du FEADER
- 14 dossiers instruits

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS RETENUS	RECETTES FINANCEURS	MONTANTS	TAUX D'INTERVENTION GLOBAL
FRAIS SALARIAUX ET COUTS INDIRECTS (15% DES FRAIS SALARIAUX)	92 279,71 €	FEADER	59 240,32 €	60 %
FRAIS DE DÉPLACEMENT (5% DES FRAIS SALARIAUX)	4 012,16 €	RÉGION	39 493,55 €	40 %
COMMUNICATION	2 442,00 €	AUTOFINANCEMENT	0,01 €	-
TOTAL DTDQ	98 733,88 €	TOTAL	98 733,88 €	100 %

Le Président met au vote le dossier animation et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation :

**Vote avis favorable pour la programmation de 59 240,32 € de FEADER**

### 3/ OUVERTURE D'APPELS A PROJETS

L'état de la maquette financière est présenté.

Fiches projet	Enveloppe FEADER après transferts du 23/10/2024	Montants FEADER programmés	Taux de programmation	Nombre de dossiers	Enveloppe disponible	Enveloppe à inscrire dans les appels à projets
FA1	220 706	119 769,59	54%	4	100 936,41	100 000
FA2	488 549	219 082,40	45%	6	269 466,60	260 000
FA3	294 274	201 530,89	68%	5	92 743,11	90 000
FA4	100 000	0	0%	0	100 000,00	100 000
Total	1 103 529	540 382,88	49%	15	563 146,12	550 000

Le Président du GAL propose d'ouvrir des appels à projets pour les 4 fiches actions et questionne les membres du comité sur le montant des enveloppes FEADER à inscrire dans chaque appel. Il est validé d'inscrire la totalité des fonds restants à l'arrondi.

Le calendrier et des modalités de réponse à l'appel à projet sont présentés :

	FA1	FA2	FA3	FA4
Calendrier	Du 09 février au 09 avril 2026			
Montants FEADER	100 000	260 000	90 000	100 000
Modalités de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>≥ Obligation de contacter l'équipe technique du GAL pour avoir la fiche projet typé à remplir</li> <li>≥ Analyse des fiches projets en cours de rédaction lors d'un comité technique intermédiaire</li> <li>≥ Envoi des fiches projets définitives déposées aux membres des comités de programmation, technique et des financeurs mi avril 2026</li> </ul>			

Le comité valide les conditions d'ouverture des appels à projets et souhaite qu'une seconde ouverture puisse être proposée durant le second semestre 2026.

Le Président met au vote l'ouverture d'appels à projets.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 5 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable	12

#### Décision du comité de programmation : Validation de l'ouverture des appels à projets



## 5/ INFORMATIONS DIVERSES, COMMUNICATION ET CALENDRIER

L'équipe technique a conçu un dépliant d'information sur le programme et deux roll up qui seront imprimés d'ici quelques jours.

Le site internet sera actualisé courant janvier ; une page ressources dédiée aux porteurs de projet est créée.

Le calendrier prévisionnel pour les prochaines instances et l'ouverture d'appels à projets est présenté :

DATES DES INSTANCES ET APPELS À PROJETS	ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL / ACTIVITÉS
Comité de programmation du 12 janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sélection et programmation des dossiers retenus en opportunité le 10 mars 2025 et votés par la Région le 12 décembre 2025</li> <li>✓ Présentation des outils de communication finalisés</li> <li>✓ Validation du calendrier d'ouverture des appels à projets</li> </ul>
Appels à projets du 09 février 2026 au 09 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ouverture des appels à projets des quatre fiches actions</li> </ul>
Rencontres LEADER courant mai 2026 entre le 11 mai et fin mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présentation du fonctionnement du programme pour les nouveaux membres</li> </ul>
Comité de programmation courant juin 2026 Semaines 24 et 25, entre le 08 et le 19 juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Reconstitution du comité de programmation</li> <li>✓ Election du Président du GAL</li> <li>✓ Présentation des nouveaux projets pour avis d'opportunité</li> </ul>
Sessions de vote co financeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Région : 23 octobre et 11 décembre 2026</li> </ul>

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h40. Un compte rendu est édité.

Le 30/01/2026

Le Président du GAL

